

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-après, à titre informatif, la liste des actes législatifs/réglementaires applicables en Nouvelle-Calédonie en matière d'aviation civile qui ont été recensés et adoptés ou publiés en juin 2025, ensuite des publications de la DSAC et enfin des rapports d'enquêtes de sécurité :

## 1-Liste des actes recensés :

### Sûreté

- Arrêté n° 2025-961/GNC du 5 juin 2025 modifiant l'arrêté n° 2016-819/GNC du 19 avril 2016 relatif à la création d'une certification de la Nouvelle-Calédonie – diplôme d'agent de sûreté aéroportuaire – ASA : [lien](#)
  - ➔ *Abroge les articles 4 et 5 et remplace les dispositions de l'article 3 de l'arrêté n° 2016-819/GNC du 19 avril 2016 relatif à la création d'une certification de la Nouvelle-Calédonie – diplôme d'agent de sûreté aéroportuaire – ASA par : Le diplôme d'agent de sûreté aéroportuaire est composé d'une activité intitulée : « Réaliser le contrôle d'accès, l'inspection/filtrage et la surveillance de la zone de sûreté à accès réglementé ».*
- Arrêté du 5 juin 2025 modifiant l'arrêté du 11 septembre 2013 relatif aux mesures de sûreté de l'aviation civile : [lien](#)
  - ➔ *Abroge l'arrêté du 10 mai 2010 relatif aux normes de sûreté et de sécurité applicables pour l'emport de munitions en bagage de soute des aéronefs et l'arrêté du 12 septembre 2013 fixant les conditions de mise en œuvre de l'uniforme prévu à l'article R. 213-5-2 du code de l'aviation civile. Les dispositions des 8° et 12° de l'article 2 entrent en vigueur le 1er janvier 2026. Est applicable en Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française.*
- Règlement n°2025/90502 relatif au Rectificatif au règlement (UE) 2025/13 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 relatif à la collecte et au transfert des informations préalables sur les passagers pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière, et modifiant le règlement (UE) 2019/818 (JO L, 2025/13, 8.1.2025) : [lien](#)
  - ➔ *Rectificatif au R(UE) 2025/13 du 19/12/2004 - prévention du terrorisme*

### Divers

- Liste relative au vocabulaire des énergies (termes, expressions et définitions adoptés) : [lien](#)
  - ➔ *Décision de la COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE qui introduit de nouveaux termes étrangers et leur traduction en langue française - énergies - aviation*
- Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2024/1111 de la Commission du 10 avril 2024 modifiant le règlement (UE) no 1178/2011, le règlement d'exécution (UE) no 923/2012, le règlement (UE) no 965/2012 et le règlement d'exécution (UE) 2017/373 en ce qui concerne l'établissement d'exigences pour l'exploitation d'aéronefs avec équipage à capacité de décollage et d'atterrissage verticaux (JO L, 2024/1111, 23.5.2024) : [lien](#)
  - ➔ *Modifie la dénomination de certains termes tels que au lieu de : « unités de levage et de poussée », lire : « unités de portance et de poussée ».*  
*Dans l'ensemble du document : au lieu de : « SMUC », lire : « SMUV ».*  
*En page 6, à l'article 3, point 2), c), en ce qui concerne le point 14) inséré à l'article 2 du règlement (UE) no 965/2012, partie introductive : au lieu de : « "vol SMUC", un vol avec VCA qui opère dans le cadre d'une approbation SMUC, lorsqu'un transport immédiat et rapide est essentiel et dont l'objectif est : », lire : « "vol SMUV", un vol avec VCA qui opère dans le cadre d'un agrément SMUV, lorsqu'un transport immédiat et rapide est essentiel et dont l'objectif est : ».19*  
*En page 19, à l'annexe IV, point 6), en ce qui concerne l'appendice II de l'annexe II (partie ARO) du règlement (UE) no 965/2012, Formulaire 139 de l'AESA, tableau, première ligne, première colonne : au lieu*

de : « Opérations de services médicaux d'urgence (SMUC) avec aéronefs à capacité VTOL », lire : « Opérations de services médicaux d'urgence avec aéronefs à capacité VTOL (SMUV) ».

**Cette diffusion est de nature purement indicative. Chaque exploitant demeure responsable d'assurer sa propre veille réglementaire à partir des éditions sur papier du *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie (JONC) et du *Journal Officiel* de la République française (JORF) et des publications sur les sites internet du Bulletin Officiel des différents ministères et des Circulaires et instructions qui seules répondent aux exigences légales de publication.**

## 2- Publications de :

### **EASA**

- Conversation Aviation 1-2025 - Summer Safety : [lire](#)
- EASA and IATA publish comprehensive plan to mitigate GNSS interference risks : [lire](#)
- 2025 ANAC Technical Standard Order (TSO) Workshop : [lire](#)
- Joint EASA-FAA Additive Manufacturing Workshop 2025 : [lire](#)
- Commission launches open call for research on Digital European Sky evolution : [lire](#)
- SKYclip Airside Driving : [lire](#)
- Commission launches open call for research on Digital European Sky evolution : [lire](#)
- Ground Handling: «Lay the ground for a safe flight» by DGAC, France : [lire](#)
- Ground Handling Regulations - Support to Implementation : [lire](#)
- Commission Implementing Regulation (EU) 2025/663 : [lire](#)
- EASA publishes CZIB for airspace of Iran, Iraq, Israel, Jordan, and Lebanon : [lire](#)
- Conflict zone information bulletins : Airspace of the Middle East (Iran, Iraq, Israel, Jordan and Lebanon) : [lire](#)
- TECHNICAL COOPERATION PROJECT, ACT-SAF EU Africa-India (Part II). Capacity Building on Sustainable Aviation Fuels Eligible under the Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation for Africa and India – Part II : [lire](#)
- Ground Handling Regulations - Support to Implementation : [lire](#)
- Summer Safety Finale - People Create Safety : [lire](#)
- Bilateral Agreement : EU - USA Bilateral Agreement : [lire](#)
- EASA and EUROCONTROL reinforce partnership on sustainability and civil-military cooperation : [lire](#)

## 3- Les enquêtes du BEA pouvant intéresser les usagers calédoniens :

### Aviation générale

- **Accident survenu à l'ULM multiaxes Shark identifié 22LE le 23/06/2024 à Saint-Pol-de-Léon (29)**
  - ➔ Perte de contrôle en croisière sans références visuelles extérieures, collision avec le sol, lors d'un vol à titre onéreux : [lire](#)

Enfin, vous pouvez à tout moment demander à être retiré de la liste d'envoi de l'Infoveille Réglementaire sur simple demande de votre part.

Bonne lecture,

Cordialement,